

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'Auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Date de convocation : 2 avril 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 14 avril 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 93

- Titulaires : 86

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 15

Absents excusés : 12

Votants : 108

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (93)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERREIRA Fernando	PELISSIER Patrick
	FOUCAULT Marie-Françoise	PELLEGRINELLI Christophe
BARDY André	MAISONNEUVE Alain (S)	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	GARNAVAULT Philippe	PETILH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GAUDRIAULT Damien	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GILBERT Odile	PRADIER Laurent
	GONTHIER Emmanuel	PRUNIER Jean-Pierre
BERTHELOT Pascal	GOUSSARD Bérengère	PUECH David
BESSEYRE Fabien	GOYON Guy	RAVEL Pierre
BESSON Jean-Louis	GREGOIRE Nathalie	RKINA Mohammed
BŒUF Nicole	GUILLAUME Julien	GOMEZ Jean-Marc (S)
BOURG François	HOSMALIN Marc	ROUX Bernard
	JAFFEUX Ophélie	RYCKEBOER Christian
BRUN Pascale	PAULZE Marie-Hélène (S)	SABATIER Gilles
BRUNEL Séverine		
BRUNETTI Graziella	KINDT Patrick	SCHUMACHER Emilie
CHABAUD Christelle	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SERRA Pierre
CHABRILLAT Frédéric	LAGARDE Maguy	
CHALLET Vincent	LAMOUREUX Jean-François	SUTY Lionel
SERMAGE André (S)	LAVILLE Philippe	TEZENAS Olivier
CHASSANG Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	THALAUD François
	LEGENDRE Denis	THERME Jacques
CORREIA Emmanuel	BEAU-MALLET Catherine (S)	THEVENET Emilie
COSTE Yves		TINET Georges
COSTON David		TOURLONIAS Vincent
	LIVET Bertrand	
COUDUN Valérie		
CREGUT François	MAHINC Didier	TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
DABERT Jean-Claude		VEZON Christophe
DENAIVES Catherine		
	MEALLET Roger-Jean	ZANIN Nathalie
DESVIGNES Jean	GUERET Gilles (S)	
DRUELLE Jean-Claude	METEIGNIER Stéphane	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène) ; LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine) ; MERLEN Bernard (GUERET Gilles) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (15) ALBARET Christophe à DUBESSY Florence ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BOISTARD Philippe à GAUDRIALT Damien ; COLLET Jean-Pierre à TEZENAS Olivier ; COSTON Marie à NICOLLET Michel ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à VARISCHETTI Martine ; HERBST Nadine à CHALLET Vincent ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MARIANY Marie-Line à LAMOUREUX Jean-François ; POJOLAT Marie à PUECH David ; SAUVANT Jean-Pierre à KINDT Patrick ; SAUX Marie-Pierre à RAVEL Pierre ; SUIDUREAU Carine à PETEILH Sandra ; TREHIN Anne-Marie à LEGENDRE Denis ; WALTER Christian à BŒUF Nicole ;

ABSENTS EXCUSES : (12) ADMIRAT Nadine ; ARCHIMBAUD Guy ; BERNARD Jean-Paul ; BRONNER Ulrich ; CORRE Jean-Marie ; FERRARIS Nathalie ; JAMON Marc (voix consultative) JEANMOUGIN Isabelle ; LEROY Véronique ; LIGNIERE Frédéric ; MASSARDIER Marie-Laure ; ROCHETTE Christophe ; SALVINI Luc ;

*

ARRIVEES EN COURS DE SEANCE : (1) MASSARDIER Marie-Laure arrivée après la délibération n° 2021/03/02-AJ (avec le pouvoir de LEROY Véronique) ;

DEPARTS EN COURS DE SEANCE : (6) PILLON Stéphane après la délibération n° 2021/03/02-AJ (pouvoir à SERRA Pierre) ; METEIGNIER Stéphane après la délibération n° 2021/03/13-CPM (pouvoir à GUERET Gilles (S)) ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia après la délibération n° 2021/03/14-CPM ; DABERT Jean-Claude après la délibération n° 2021/03/27-RH ; BERTHELOT Pascal après la délibération n° 2021/03/28-RH ; PRUNIER Jean-Pierre après la délibération n° 2021/03/29-FI.

*

Bertrand BARRAUD ouvre la séance à 18h12.

Après vérification de la feuille de présence, il est constaté que 93 conseillers communautaires sur 120 sont présents ou représentés.

En préambule, Madame Dominique Désirée, Architecte conseiller du Pays d'Issoire, au sein du Conseil d'architecture urbanisme et environnement (CAUE) du Puy de Dôme, est présentée aux membres du conseil communautaire.

Les élus communautaires ont ensuite délibéré sur les sujets suivants :

*

❖ **2021/03/01-AJ - Ratification des procès-verbaux des séances du conseil communautaire du 18 février 2021 et du 18 mars 2021**

Rapporteur : Bertrand BARRAUD

- **Procès-Verbal du conseil communautaire du 18 février 2021**

Présents	93	Votants	108	Pour	70	Contre	22	Abstention	8
-----------------	----	----------------	-----	-------------	----	---------------	----	-------------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide avec 22 voix contre (**CHALLET Vincent ; CORREIA Emmanuel ; COSTE Yves ; DUBOST Philippe ; GONTHIER Emmanuel ; HERBST Nadine ; KINDT Patrick ; LAMOUREUX Jean-François ; LAVILLE Philippe ; LLONG Lucie ; MAHINC Didier ; MARIANY Marie-Line ; MEALLET Roger-Jean ; PELISSIER Patrick ; RAVEL Pierre ; RKINA Mohammed ; SAUVANT Jean-Pierre ; SAUX Marie-Pierre ; THEVENET Emilie ; TINET Georges ; TRILLEAUD Eric ; ZANIN Nathalie**) ; 8 abstentions (**DABERT Jean-Claude ; GUILLAUME Julien ; JAFFEUX Ophélie** ;

LE MARREC Laurys ; LIVET Bertrand ; PRADIER Laurent ; GOMEZ Jean-Marc (S) ; SCHUMACHER Emilie) et 8 n'ayant pas pris part au vote (BERTHELOT Pascal ; BŒUF Nicole ; BOURG François ; COUDUN Valérie ; CROZE Yves-Serge ; DRUELLE Jean-Claude ; PAULZE Marie-Hélène (S) ; BEAU-MALLET Catherine (S)):

➤ De ratifier en l'état ledit procès-verbal.

- Procès-Verbal du conseil communautaire du 18 mars 2021

Présents	93	Votants	108	Pour	0	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	---	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ De ratifier en l'état ledit procès-verbal.

- ❖ 2021/02/02-AJ- Compte-rendu des décisions prises par le Président de l'Agglo Pays d'Issoire depuis la séance du conseil communautaire du 18 février 2021

Rapporteur : Bertrand BARRAUD

L'ensemble des décisions prises depuis le conseil du 18 février 2021 a ainsi été porté à la connaissance des membres du conseil communautaire.

Le conseil communautaire :

➤ Prend acte des décisions prises par le Président en exercice depuis la séance du dernier conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2021.

- ❖ 2021/03/03-AJ - Mise à jour de la définition de l'intérêt communautaire des compétences exercées à titre obligatoire et supplémentaire

Rapporteur : Graziella BRUNETTI

Présents	93	Votants	110	Pour	110	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ De valider la définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et supplémentaires de la Communauté d'agglomération ;

➤ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- ❖ 2021/03/04-AJ - Modification de la composition des membres du Syndicat Mixte de l'Eau (SME)

Rapporteur : François CREGUT

Présents	93	Votants	110	Pour	110	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ De valider la désignation des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire pour la commune d'Esteil au sein du Syndicat Mixte de l'Eau (SME) et par conséquent valider la liste des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SME mise à jour.

➤

COMMUNE	TITULAIRE	TITULAIRE
ESTEIL	PRIEUX Joël	TRILLEAUD Franck

- ❖ 2021/03/05-AJ - Désignation des représentants d'API au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Cézallier, Syndicat Mixte Fermé (SMF) compétent en matière d'eau et/ou assainissement

Rapporteur : Serge BARTHOMEUF

Présents	93	Votants	110	Pour	110	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider la désignation des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire pour les communes de Mazoires et de Rentières au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Cézallier et par conséquent valider la liste des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SIAEP du Cézallier mise à jour.

➤

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
MAZOIRES	CHABRILLAT Frederic	BOUCHICHE Michel
	SERRE Mathieu	LEVET Patrick
RENTIERES	LENEGRE Jean-Louis	MOMPLOT Michael
	BEAU-MALLET Catherine	DELCOURT Jean-Pierre

- ❖ 2021/03/06-AJ - Procédure formalisée d'appel d'offres ouvert en vue du renouvellement des contrats d'assurances « responsabilité civile », « protection juridique », « protection fonctionnelle des agents et des élus » et « prestations statutaires » de l'Agglo Pays d'Issoire

Rapporteur : Graziella BRUNETTI

Présents	93	Votants	110	Pour	110	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert en vue du renouvellement des contrats d'assurances « responsabilité civile », « protection juridique », « protection fonctionnelle des agents et des élus » et « prestations statutaires » de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et démarches nécessaires au bon déroulement de la procédure de passation et à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la procédure ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer, conformément à l'article L2122-21-1 du CGCT, les marchés passés répondant aux besoins définis ci-avant, et ce sur la base de l'avis motivé de la commission d'appel d'offres ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à l'exécution de cette procédure, à effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement des prestataires et à signer tous les documents nécessaires à l'attribution et l'exécution des marchés.

- ❖ 2021/03/07-AJ - Rétrocession par l'EPF Auvergne à l'Agglo Pays d'Issoire des parcelles amorties sur les communes de Brassac-les-Mines, Issoire et Le Broc
Rapporteur : Graziella BRUNETTI

Présents	93	Votants	110	Pour	110	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le rachat par acte administratif des parcelles cadastrées section AB numéro 485 sur la commune de Brassac-les-Mines d'une surface totale de 1 090 m²; de la parcelle cadastrée ZK numéro 15 sur la commune d'Issoire, d'une surface totale de 2 110 m² et des parcelles cadastrées section ZB numéros 213 et 215, d'une surface respective de 3 307 m² et de 3 888 m², et aux conditions financières ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document ou acte relatif à cette procédure ;
- De désigner Madame Graziella BRUNETTI, vice-présidente en charge des affaires juridiques, comme signataire de l'acte administratif.

- ❖ 2021/03/08-ADE - Approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Parent
Rapporteur : David COSTON

Présents	93	Votants	110	Pour	110	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Parent.
- ❖ 2021/03/09-ADE - Création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) sur la commune d'Égliseneuve-des-Liards
Rapporteur : David COSTON

Présents	93	Votants	110	Pour	110	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer une Zone d'Aménagement Différé en lien avec les carrières des tailleurs de pierre du Fay sur la commune d'Égliseneuve-des-Liards ;
- De désigner la commune d'Égliseneuve-des-Liards comme bénéficiaire du droit de préemption ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- ❖ **2021/03/10-ADE - Modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n° 3 du PLU de la commune de Saint Rémy de Chagnat**

Rapporteur : David COSTON

Présents	93	Votants	110	Pour	110	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De mettre le projet de modification simplifiée n° 3 du PLU de la commune de Saint-Rémy-de-Chagnat et l'exposé des motifs à disposition du public à la mairie de Saint-Rémy-de-Chagnat aux jours et heures d'ouverture, pour une durée de 33 jours du 14 juin au 16 juillet 2021 inclus ;
- De porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera affiché au siège de l'Agglo Pays d'Issoire et à la mairie de Saint-Rémy-de-Chagnat dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- ❖ **2021/03/11-ADE - Reprise de la procédure d'élaboration du PLU de la commune de Neschers**

Rapporteur : David COSTON

Présents	93	Votants	110	Pour	110	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter la reprise de la procédure d'élaboration du PLU de la commune de Neschers au stade du zonage et des orientations d'aménagement et de programmation ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- ❖ **2021/03/12-ADE - Modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Issoire - ouverture à l'urbanisation de la zone AU de Fontchoma de 10,4 hectares**

Rapporteur : David COSTON

Présents	93	Votants	110	Pour	80	Contre	2	Abstention	26
----------	----	---------	-----	------	----	--------	---	------------	----

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide avec 2 voix contre (*MAHINC Didier ; DABERT Jean-Claude*) ; 26 abstentions (*CHALLET Vincent ; CORREIA Emmanuel ; COSTE Yves ; HERBST Nadine ; JAFFEUX Ophélie ; PAULZE Marie-Hélène (S) ; KINDT Patrick ; LAMOUREUX Jean-François ; LAVILLE Philippe ; LEROY Véronique ; LIVET Bertrand ; LLONG Lucie ; MARIANY Marie-Line ; MASSARDIER Marie-Laure ; MEALLET Roger-Jean ; NUNEZ-ORTIN Aurélie ; PELISSIER Patrick ; PRADIER Laurent ; RAVEL Pierre ; RKINA Mohammed ; GOMEZ Jean-Marc (S) ; SAUVANT Jean-Pierre ; SAUX Marie-Pierre ; SUTY Lionel ; THEVENET Emilie ; TRILLEAUD Eric*) et 2 n'ayant pas pris part au vote (*DRUELLE Jean-Claude ; ZANIN Nathalie*) :

- D'approuver l'ouverture à l'urbanisation de 10,4 hectares situés au sud de la zone AU de Fontchoma, sur la commune d'Issoire, au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et à la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- ❖ 2021/03/13-CPM - Renouvellement de la convention tripartite avec le Syndicat Intercommunautaire de l'Ecole de Musique (SIEM) et la communauté de communes Auzon Communauté et l'Agglo Pays d'Issoire (2021-2026)

Rapporteur : Lionel ARNAULT

Présents	93	Votants	110	Pour	106	Contre	1	Abstention	3
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide avec une voix *contre* (DABERT Jean-Claude) et 3 abstentions (KINDT Patrick ; MAHINC Didier; THEVENET Emilie) :

- D'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à la signer la convention tripartite définissant les modalités de répartition de la subvention d'équilibre pour la période 2021-2026 entre le Syndicat Intercommunautaire de l'Ecole de Musique (SIEM) du Val d'Allier, la communauté de communes Auzon Communauté et la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- De fixer au 31 décembre 2026 le terme de la convention ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget principal d'Agglo Pays d'Issoire ;
- D'autoriser chaque année Monsieur le Président à mandater les sommes correspondantes ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à réaliser toute démarche et signer tout document relatif à ce dossier.

- ❖ 2021/03/14-CPM - Présentation du projet de Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine et projet de convention de groupement de commande avec la ville d'Issoire pour l'étude de programmation

Rapporteur : Philippe GARNAVAULT

Présents	92	Votants	110	Pour	107	Contre	0	Abstention	3
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide avec 3 absentions (DABERT Jean-Claude ; PRADIER Laurent ; VEZON Christophe) :

- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la ville d'Issoire et l'Agglo Pays d'Issoire ainsi que les engagements pris tel que ceci figure dans le projet de convention ci-joint ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;
- De designer, Messieurs Lionel ARNAULT et Philippe GARNAVAULT, pour représenter API dans le cadre du comité de suivi du groupement ainsi constitué ;
- De valider le projet de mission d'étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'opération de travaux de réhabilitation et d'aménagement de bâtiments à vocation culturelle, touristique et patrimoniale de compétence communautaire ;
- De désigner Messieurs Lionel ARNAULT et Philippe GARNAVAULT comme membres à voix consultative de la commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement de commandes, à savoir la ville d'Issoire ;
- D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches et signer les actes et documents nécessaires à la réalisation du projet ;

❖ **2021/03/15-E&A - Révision des tarifs des enquêtes de conformité en matière d'assainissement collectif**

Rapporteur : Serge BARTHOMEUF

Présents	91	Votants	109	Pour	109	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'instituer le tarif de 136,00 € HT pour la prestation de contrôle de conformité ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

❖ **2021/03/16-ECO - Fixation du loyer de la miellerie collective de Ludesse pour le bail commercial à venir**

Rapporteur : Fabien BESSEYRE

Présents	91	Votants	109	Pour	109	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De résilier à l'amiable le bail commercial conclu entre l'Agglo Pays d'Issoire et la SAS « Les 4 APIS » en date du 18 octobre 2019 aux conditions ;
- De valider la mise à disposition du bâtiment d'une surface totale de 201,40 m² environ et le terrain attenant, figurant au cadastre section ZC numéro 198 pour une contenance de 893 m² sur la commune de Ludesse à la SAS CHAUVET APICULTURE, représentée par Monsieur Alexandre CHAUVET, ou toute autre personne morale s'y substituant après accord préalable du bailleur, par voie de bail commercial dans les conditions ;
- De fixer le montant du loyer annuel à 5 880,00 € HT ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches et à signer tout document relatif à ce dossier.

❖ **2021/03/17-ECO - Révision des tarifs de cession des parcelles de la ZAC des Coustilles située sur la commune de Saint-Germain-Lembron**

Rapporteur : Fabien BESSEYRE

Présents	91	Votants	109	Pour	109	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le principe de révision du prix de cession ci-dessus exposé des terrains de la zone d'activités des Coustilles sur la commune de Saint-Germain-Lembron conformément au plan de zonage et de répartition parcellaire selon le type d'activités ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

- ❖ **2021/03/18-ECO - Dénomination du centre de rassemblement communautaire de la Cabane**
Rapporteur : Guy GOYON

Présents	91	Votants	109	Pour	109	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De donner au centre de rassemblement de la Cabane le nom de Monsieur Fabien BRASSIER ;
- De mandater Monsieur le président pour signer toute pièce utile relatif à ce dossier.

- ❖ **2021/03/19-ECO - Acquisition des parcelles affectées au projet de pôle commercial sur la commune d'Auzat-la-Combelle**
Rapporteur : Martine VARISCHETTI

Présents	91	Votants	109	Pour	109	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'acquisition des parcelles cadastrées section AZ numéros 796 et 797 d'une surface de 2 436 m², sises Le Plot à Auzat-la-Combelle, pour un montant d'un Euro à la commune d'Auzat-la-Combelle, précision faite que l'ensemble des frais, taxes et honoraires étant à la charge de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- De désigner l'étude de Maître BOURON-OLIVER et Maître BASSET, Notaires à Brassac-les-Mines, pour rédiger l'acte à intervenir ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente et tout document se rapportant à ce dossier.

- ❖ **2021/03/20-ECO - Fixation du prix de cession de la zone d'activités commerciales de La Coussonnière sur la commune de Brassac-les-Mines**
Rapporteur : Fabien BESSEYRE

Présents	91	Votants	109	Pour	108	Contre	0	Abstention	1
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide avec une abstention (*RAVEL Pierre*) :

- De valider le prix de cession des terrains commercialisables de la zone d'activités commerciales « La Coussonnière » située sur la commune de Brassac-les-Mines, pour un montant de 21,50 € HT le m² selon les éléments financiers ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

- ❖ **2021/03/21-ECO - Convention de partenariat triennale avec le Réseau Entreprendre Auvergne**
Rapporteur : Catherine DENAIVES

Présents	91	Votants	109	Pour	109	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la reconduction de la convention de partenariat triennale avec le Réseau Entreprendre Auvergne pour la période 2021-2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat triennale 2021-2023 avec le Réseau Entreprendre Auvergne ;
- D'engager les crédits inscrits au budget ;
- De mandater Monsieur le Président pour signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la convention de partenariat triennale 2021-2023.

- ❖ **2021/03/22-ECO - Bail commercial du fonds de commerce « alimentation générale tabac presse » sur la commune de Charbonnier-les-Mines**
Rapporteur : Martine VARISCETTI

Présents	91	Votants	109	Pour	109	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De renoncer à la résiliation du bail commercial suite à la demande écrite de la SELARL SUDRE en date du 28 octobre 2020 ;
- De renoncer à tous les loyers postérieurs à l'ouverture de la liquidation judiciaire soit depuis le 1^{er} octobre 2020 la somme de 3 663.72 € H.T. ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- ❖ **2021/03/23-ECO - Mise en place des aides économiques exceptionnelles Covid-19 : Fonds « Région Unie » et « subvention exceptionnelle aux entreprises COVID-19 API »**
Rapporteur : Bertrand BARRAUD

Présents	91	Votants	109	Pour	109	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les dispositifs d'aides économiques exceptionnelles Covid-19 Fonds « Région Unie » et « subvention exceptionnelle aux entreprises COVID-19 API » ;
- D'approuver les modalités d'attribution de la subvention exceptionnelle aux entreprises attribuée par l'Agglo Pays d'Issoire dans le cadre du Covid-19 ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention actualisée n° 1 « Convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et la Métropole de Lyon » pour la mise en œuvre des aides économiques déléguées à l'Agglo Pays d'Issoire ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de participation au Fonds « Région unie » ;
- D'autoriser les membres du comité artisanat-commerce à procéder à la sélection des dossiers et émettre les avis d'attribution de la « subvention exceptionnelle aux entreprises COVID-19 API » ;
- De mandater Monsieur le Président pour signer les notifications d'attribution d'aides.

- ❖ **2021/03/24-ECO - Candidature à l'appel à projet « projet alimentaire territorial » (PAT)**
Rapporteur : Marie-Françoise FOUCAULT

Présents	91	Votants	109	Pour	109	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'engager la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire dans une démarche concertée de structuration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) ;
- De valider candidature de l'Agglo Pays d'Issoire à l'appel à projet « Projet Alimentaire Territorial » (PAT) ;
- De valider le plan de financement ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- ❖ **2021/03/25-ECO - Partenariat avec la Communauté de Communes du Massif du Sancy pour la promotion d'un espace trail**
Rapporteur : Marc HOSMALIN

Présents	91	Votants	109	Pour	109	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider l'action ci-dessus définie, notamment la promotion d'espaces trail sur le territoire de la communauté d'agglomération d'Agglo Pays d'Issoire ;
- De valider la constitution d'un groupement de commandes entre l'Agglo Pays d'Issoire et la communauté de communes du Massif du Sancy pour la réalisation de cette opération et autoriser Monsieur le Président d'API à signer la convention constitutive du groupement ;
- De valider la désignation de l'Agglo Pays d'Issoire comme coordonnateur du groupement de commandes ;
- De valider la désignation des représentants suivants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein de la commission d'appel d'offres ou ad'hoc du groupement :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Graziella BRUNETTI	David COSTON

- De valider la prise en charge des dépenses à part égale entre les deux EPCI, déduction faite des éventuelles subventions obtenues ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

- ❖ 2021/03/26-MCV - Engagement de l'Agglo Pays d'Issoire pour la Convention d'Utilité Sociale (CUS) avec Auvergne Habitat et l'Opérateur National de Vente
Rapporteur : Gilles SABATIER

Présents	91	Votants	109	Pour	109	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De continuer le partenariat avec l'ensemble des bailleurs sociaux présents sur le territoire de la communauté d'agglomération ;
- D'approuver le nouveau calendrier de signature des Conventions d'Utilité Sociale (CUS) ;
- De valider le fait que l'Agglo Pays d'Issoire s'engage à être signataire de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) d'Auvergne Habitat qui sera effective au 31 décembre 2021 ;
- De valider le fait que l'Agglo Pays d'Issoire s'engage à être signataire de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) de l'Opérateur National de Vente qui sera effective au 30 juin 2021.

- ❖ 2021/03/27-RH - Adaptation du tableau des effectifs
Rapporteur : François CREGUT

Présents	91	Votants	109	Pour	109	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De procéder à la création des postes permanents ;
- De procéder à la suppression des postes permanents ;
- De procéder à la création des postes non permanents ;
- D'inscrire au budget les crédits budgétaires supplémentaires nécessaires pour permettre, le cas échéant, le versement d'un régime indemnitaire aux agents recrutés sur les postes créés à l'occasion de l'adaptation du tableau des effectifs.

- ❖ 2021/03/28-RH - Réorganisation du service « Accompagnement des séniors »
Rapporteur : Maguy LAGARDE

Présents	90	Votants	108	Pour	104	Contre	2	Abstention	2
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide avec 2 voix contre (*MEALLET Roger-Jean ; RAVEL Pierre*) et 2 abstentions (*LAMOUREUX Jean-François ; TINET Georges*) :

- De prendre acte de la réorganisation du service Accompagnement des séniors à compter du 1^{er} mai 2021.

❖ **2021/03/29-FI - Vote des taux TEOM pour 2021**

Rapporteur : Bernard ROUX

Présents	89	Votants	107	Pour	107	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De voter un taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2021 de 13,62 % pour la zone 1 « SICTOM Issoire-Brioude » ;
- De voter un taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2021 de 14,05 % pour la zone 2 « SICTOM des Couzes ».

❖ **2021/03/30-FI - Vote des taux 2021 de la fiscalité directe locale**

Rapporteur : Christine PEREIRA-MAURIAT

Présents	88	Votants	106	Pour	106	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De reconduire en 2021 les taux votés en 2017, 2018, 2019 et 2020 à savoir :
 - 23,50 % pour la cotisation foncière des entreprises ;
 - 9,13 % pour la taxe d'habitation ;
 - 0,21 % pour la taxe foncière sur le bâti ;
 - 6,99 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

❖ **2021/03/31-FI - Attribution de fonds de concours**

Rapporteur : Florence DUBESSY

Présents	88	Votants	106	Pour	106	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution des neuf fonds de concours d'un montant global de 154.364,00 € ;
- D'autoriser monsieur le président d'API à signer les arrêtés attributifs relatifs à ces fonds de concours, et les notifier aux communes concernées.

❖ **2021/03/32-FI - Décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes**

Rapporteur : Christine PEREIRA-MAURIAT

Présents	88	Votants	106	Pour	106	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative N°1 du budget annexe « Immobilier d'Entreprises » pour 2021, telle que décrite dans le présent rapport, et qui s'élève à la somme de 983,98 € de dépenses et de recettes ;
- D'adopter la décision modificative N°1 du budget annexe de la ZA de « la Coussonnière » pour 2021 et qui s'élève à la somme de 49.000,00 € de dépenses et de recettes ;
- D'adopter la décision modificative N°1 du budget annexe de la « ZA du Broc » pour 2021 et qui s'élève à la somme de 33.350,00 € de dépenses et de recettes ;
- D'adopter la décision modificative N°2 du SPIC « Eau Potable » pour 2021 et qui s'élève à la somme de 0,00 € de dépenses et de recettes ;
- D'adopter la décision modificative N°1 du SPIC « Assainissement » pour 2021 et qui s'élève à la somme de 0,00 € de dépenses et de recettes ;
- D'adopter la décision modificative N°2 du budget principal pour 2021 et qui s'élève à la somme de 1.615.546,58 € de dépenses et de recettes ;
- D'approuver l'inscription d'une enveloppe complémentaire de 20.000,00 € pour l'attribution de la prime à l'achat de vélo à assistance électrique, portant ainsi à 40.000,00 € l'enveloppe de l'opération.

❖ **2021/03/33-FI - Intégration des résultats du budget assainissement de la commune de Plauzat**

Rapporteur : Bernard ROUX

Présents	88	Votants	106	Pour	106	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter le prorata de répartition des charges des travaux en cours du budget annexe « assainissement » de la commune de Plauzat, entre les compétences « eaux pluviales » et « assainissement collectif », soit : 22,67 % pour la commune de Plauzat et 77,33 % pour API ;
- D'accepter la répartition des excédents de clôture 2020 du budget annexe « assainissement » de la commune de Plauzat par application du prorata ci-avant, soit pour API : 84.182,83 € de résultat de fonctionnement et 49.860,54 € de résultat d'investissement.

❖ 2021/03/34-FI - Signature de l'accord de préfiguration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Rapporteur : Florence DUBESSY

Présents	88	Votants	106	Pour	106	Contre	0	Abstention	0
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet d'élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique à l'échelle de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord de préfiguration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes formalités et signer tous documents nécessaires à l'exécution de ce dossier.

❖ 2021/03/35-CAB - Adoption du pacte de gouvernance entre l'Agglo Pays d'Issoire et ses communes membres

Rapporteur : Florence DUBESSY

Présents	88	Votants	106	Pour	74	Contre	3	Abstention	24
----------	----	---------	-----	------	----	--------	---	------------	----

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide avec 3 voix contre (RAVEL Pierre ; RKINA Mohammed ; SAUX Marie-Pierre) ; 24 absentions (CHALLET Vincent ; DUBOST Philippe ; GILBERT Odile ; GONTHIER Emmanuel ; JAFFEUX Ophélie ; PAULZE Marie-Hélène (S) ; KINDT Patrick ; LAMOUREUX Jean-François ; LAVILLE Philippe ; LEROY Véronique ; LIVET Bertrand ; LLONG Lucie ; MAHINC Didier ; MARIANY Marie-Line ; MASSARDIER Marie-Laure ; MEALLET Roger-Jean ; PELISSIER Patrick ; PRADIER Laurent ; SAUVANT Jean-Pierre ; SCHUMACHER Emilie ; THEVENET Emilie ; TINET Georges ; TRILLEAUD Eric ; ZANIN Nathalie) ; 5 n'ayant pas pris part au vote (CROZE Yves-Serge ; DENAIVES Catherine ; DRUELLE Jean-Claude ; MAISONNEUVE Alain (S) ; GUILLAUME Julien) :

- De valider le pacte de gouvernance de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

La séance est clôturée à 22h37.
Issoire, le 09/04/2021

Le Président,
Bertrand BARRAUD



